

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42249

présenté par

Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23972 de M. Aviragnet

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Ces réformes veillent à garantir un niveau de vie au-dessus du seuil de pauvreté à tous les retraités. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France insoumise a un objectif : plus aucun retraité ne doit vivre en-dessous du seuil de pauvreté !

Nous souhaitons inscrire ce grand principe dans la loi.